Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/03/2022 à 10h50
Référence de l'AR : 002-200043495-20220224-DEC202202_05-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 février 2022

Projet de Délibération n°5

Date de convocation : 11/02/22 Date d'affichage : le 02 MARS 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 24 février 2022 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
G.HARANT – Y.BRUN – J.BALITOUT – C.COULON - F.DEMAZURE - P.BIEDAL – MP.TOKARSKI - JM.LHOMME – P. VAN HAMME – C. VUAROQUEAUX – P.BERTELOOT – O.JOSSEAUX – F.HARANG – JM.RABOUILLE – C.BARAN – S.JUILLIART – F.FERON – P.MEZZAROBBA – F.BOUILLE – B.BUVRY – JM.WACK – E.DELHAYE – S.LETOT-DURANDE – Y.ROBIN – S.DUPONT – Y.BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – G.BANCHARD-DOUCHAIN – D.VALLIERE - AM.SAUVEZ – F.POIDEVIN – A.DELEBARRE-TESSEDRE – MM.PASCUAL – JM.QUERE – H.LAHYANI – H.DAUCHEZ – A.LEFEVRE - B.LEBEL – C.GUILLAUME – MP.FOURDRAIN-FAY – C.MEULLEMIESTRE – J.LECOMTE – C.LAMBERT – R.CARLIER – G.CHARLES – L.BOURGEOIS – P.PIRE – M.KELLER – H.RIVIERE – M.FRAISE – P.DHENIN – J.VERON – P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir : P.DEROCH à Y.BRUN - F.LEAUTE à C.VUAROQUEAUX – Y.LEMOINE à JM.RABOUILLE – P.MOZIN à A.DELEBARRE-TESSEDRE – D.VALISSANT à F.JOLY - D.PIERRE à D.VALLIERE – E.GOULLIEUX à Y.BUFFET – A.TOURNEUX à S.LETOT-DURANDE – C.CHATELAIN à AM.SAUVEZ – M.BEAUFRERE à S.ETIENNE-CHARLES – F.KARIMET à C.MEULLEMIESTRE -

Absents Excusés : M.MACHAIN – P.CERVI – Y.RUDER – N.DUSSART – N.DRAGON – G.MONCOURTOIS – P.DRUET – B.TRONEL – JL.LIENARD -

Objet : Vente de terrain sur la Zone d'Activités Intercommunale Les Minimes à la SCI SCMB - 3 870 m²

Rapporteur : Olivier JOSSEAUX
Secrétaire de séance : Pirre BIEDAL

Exposé :
L'entreprise de couverture Colombé Sébastien existe depuis 18 ans, elle emploie moins de 20 salariés actuellement et est installée sur le canton de Vervins à l'adresse suivante, les prés de la cour à Lislet (02340). Spécialisée dans les travaux de couverture et d'étanchéité, l'entreprise compte de nombreux clients sur le Laonnois et souhaite se rapprocher de son marché.

Une implantation sur la zone d'activités les Minimes à Athies-sous-Laon donnera à l'entreprise plus d'espace, de visibilité et permettra de rassembler sur le site ses bureaux, locaux sociaux (185m²) et un bâtiment de stockage (800m²).

Le projet est porté par la SCI SCMB représentée par Monsieur Sébastien Colombé et Madame Coralie Colombé.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/03/2022 à 10h50
Référence de l'AR : 002-200043495-20220224-DEC202202_05-DE

La SCI SCMB souhaite acquérir un terrain d'une superficie de 3 870 m² environ, issu de la parcelle cadastrale ZM 566 et situé rue Georges Brassens à Athies-sous-Laon (cf plan joint). L'accès se fera par les parcelles cadastrées ZM 365 et ZM 367.

La surface définitive sera déterminée par un document d'arpentage.

La vente se fera selon le détail suivant et vu l'avis des domaines :

3 870 m² x 15 euros H.T = 58 050 euros H.T, auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur à la signature de l'acte authentique de vente.

Un acompte de 5% sera versé à la signature du Compromis de Vente.

Délibération :
Vu l'avis favorable du bureau,
Vu l'avis des Domaines du 18/01/2022,

Le Conseil Communautaire,

et après en avoir délibéré, décide :

1 - D'ACCEPTER la vente au profit de SCI SCMB, représentée par Sébastien Colombé et Coralie Colombé, de 3 870 m² issus de la parcelle cadastrée ZM 566, sis ZAC Intercommunale Les Minimes à Athies-sous-Laon, au prix de 15 euros HT/m², soit 58 050 euros HT, auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur à la signature de l'acte authentique de vente.
2 - D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tous les actes à intervenir pour cette vente.
3 - D'INSCRIRE les crédits correspondants au Budget Principal - 775 - 4SDE VIECO

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

Le Président

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 02 MARS 2022

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

E. DELHAYE

Le Président

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 55
Nombre de votes exprimés	: 66
Votes favorables	: 66
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00